

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Aux créanciers de Flightlease AG en
liquidation concordataire

Küsnacht, avril 2009 WuK/fee

DR WERNER WENGER 1)
DR JURG PLATTNER
DR PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI 1)
PROF. DR GERHARD SCHMID
DR JURG RIEBEN
DR DIETER GRÄNICH 1)
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR FRITZ ROTHENBÜHLER
DR BERNHARD HEUSLER
DR ALEXANDER GUTMANS, LL.M. 1)
PETER SAHLI 2) 6)
DR THOMAS WETZEL 5)
DR MARC RUSSENBERGER
DR MARC NATER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM 5)
DR CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
SUZANNE ECKERT
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
DR DAVID DUSSY
AYESHA CURMALLY 1) 4)
DR PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
DR REGULA HINDERLING
DR STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER WIESLI
PD DR. PETER REETZ 5)
DR MAURICE COURVOISIER, LL.M.
DR RETO VONZUN, LL.M.
MARTINA STETTNER, LL.M.
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR
DANIEL TOBLER 2) 6)
MILENA MUNST BURGER, LL.M.
DR ALEXANDRA ZEITER 4)
DR. ROLAND BURKHALTER
PETER ENDERLI 6)
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
VIVIANE BURKHARDT
DR OLIVER KUNZLER
ROBERT FRHR. VON ROSEN 3)
ANDREA SPÄTH
CORINNE LAFFER
DR EMANUEL JAGGI
PLACIDUS PLATTNER
YVES CRON
STEFAN BOSSART
DR PHILIPP HÄSLER
THOMAS SCHÄR, LL.M.
DR GAUDENZ SCHWITTER
MICHÈLE BAUMANN 2) 6)
MARCO KAMBER
ANDRÉ EQUÉY
FRANZISKA RHINER
MARTIN BERCHTOLD
STEFANIE HEID

PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
ANDREAS MAESCHI
KONSULENTEN

**Flightlease AG en liquidation concordataire;
Circulaire n° 12**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis janvier 2009, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITE AU 31 DECEMBRE 2008

Le 18 mars 2009, le liquidateur a présenté au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach son 6^e rapport d'activité pour l'année 2008 après l'avoir soumis à l'approbation de la commission de surveillance. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 24 avril 2009, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht. Les créanciers sont priés de bien vouloir annoncer leur visite à l'avance auprès de Christian Rysler, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité.

II. PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

L'activité du liquidateur au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur la conduite des procès en contestation de l'état de collocation engagés par divers créanciers.

En outre, il a procédé à des vérifications relatives aux responsabilités liées à la clôture des comptes de Flightlease AG au 31 décembre 2000. Aucune action n'est nécessaire pour l'heure.

2. Activité de la commission des créanciers

Durant l'année 2008, la commission des créanciers s'est réunie à deux reprises. Elle a par ailleurs statué sur les propositions émanant du liquidateur lors d'une conférence téléphonique et par voie de circulaire.

III. ÉTAT DES ACTIFS DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DECEMBRE 2008

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2008. Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2008, en l'état actuel de nos connaissances.

2. Actifs

Pour l'essentiel, *les actifs non encore réalisés* sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair ainsi que de participations détenues par Flightlease AG. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Le poste *créanciers concordataires* au 31 décembre 2008 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

Sur la provision constituée pour le 1^{er} acompte, d'un montant global de CHF 18 856 088, une somme de CHF 3 957 concerne des paiements pour lesquels les créanciers n'ont, jusqu'à présent, pas communiqué leurs instructions de paiement au liquidateur, et une somme de CHF 1 311 467 relative à des paiements d'acompte sur des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Un montant supplémentaire de CHF 2 748 318 concerne des acomptes pour créances faisant l'objet d'une action en contestation de l'état de collocation. Le solde de CHF 14 792 346 de la provision est destiné aux créances différées. La provision constituée permet de garantir le montant maximal du 1^{er} acompte pour toutes les créances non encore réglées.

4. Créances concordataires

S'agissant des actions en contestation de l'état de collocation, aucun changement n'est à signaler depuis janvier 2009 (cf. Circulaire n° 11 du 13 janvier 2009, chiffre 1). La présentation de la procédure de collocation (annexe) indique en détail pour quel montant et dans quelle classe les créances ont été annoncées, admises ou définitivement écartées, et lesquelles sont en litige (actions en contestation de l'état de collocation) ou en attente d'une décision de collocation. Dans le cadre de l'apurement de l'état de collocation, les montants des créances sont encore susceptibles d'évoluer dans toutes les classes.

5. Dividende concordataire estimatif

La réalisation des actifs est, pour l'essentiel, achevée. La situation actuelle des actifs disponibles figure à l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2008. Seul le succès d'actions visant à faire valoir des prétentions en matière de responsabilité permettra désormais d'améliorer de manière significative le niveau des actifs disponibles. Compte tenu de la complexité de la situation, il n'est cependant pas encore possible, à l'heure actuelle, d'apprécier l'issue financière des actions en responsabilité actuellement pendantes ou qui seront éventuellement introduites.

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximal s'établira à 9,6%, à condition que toutes les actions en contestation de l'état de collocation en cours soient rejetées et que les créances différées soient écartées. En revanche, si toutes les actions sont admises et que les créances différées sont reconnues, le dividende minimum s'élèvera à 7,1%. Le versement de deux acomptes a d'ores et déjà permis de distribuer 6%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel variera donc entre 1,1% et 3,6%.

IV. REALISATION DES ACTIFS

En 2008, le liquidateur a recouvré des créances d'un montant d'environ CHF 9,6 millions. Il s'agit pour l'essentiel d'un autre acompte résultant de la faillite de SAirGroup Finance (NL) B.V., Amsterdam, sur la créance admise de Flightlease AG de quelque EUR 46 millions.

V. PROCEDURES VISANT A FAIRE VALOIR DES PRETENTIONS EN RESPONSABILITE

Dans le cadre de l'action portant sur environ CHF 63 millions, intentée le 11 novembre 2005 par Flightlease AG devant le Tribunal de district de Bülach contre divers anciens organes (cf. Circulaires n° 5 et 7), Flightlease AG a déposé sa réplique fin juin 2008. Le délai fixé aux défendeurs pour produire leur duplique n'a pas encore expiré.

Les vérifications concernant les responsabilités liées à la clôture des comptes de Flightlease AG au 31 décembre 2000 sont provisoirement terminées. Pour le moment, il a été décidé de n'intenter aucune action supplémentaire.

VI. SUITE DE LA PROCEDURE

La suite de la procédure sera consacrée au règlement de l'état de collocation et à la liquidation des derniers actifs. L'essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur la poursuite des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'apprécier le temps nécessaire au règlement de cet aspect.

Il est prévu d'informer les créanciers des événements importants au fur et à mesure de la procédure par voie de circulaires. Des informations sur le déroulement de la liquidation pour l'année en cours seront communiquées au plus tard au printemps 2010.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

- Annexes: - Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2008
- Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG

www.liquidator-swissair.ch

Hotline Flightlease AG en liquidation concordataire

Deutsch: +41-43-222-38-30

Français: +41-43-222-38-40

English: +41-43-222-38-50

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2008

	31.12.2008	31.12.2007	Variation
	CHF	CHF	CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	19'391	777'575	-758'184
UBS USD 803.530.60M	0	720'963	-720'963
ZKB CHF 1100-0974.031	3'208'004	847'595	2'360'409
Credit Suisse CHF 818720-81	12'033	526'099	-514'066
Dépôts à terme ¹⁾	133'000'000	123'000'000	10'000'000
Total des liquidités	136'239'428	125'872'232	10'367'196
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	844'729	621'562	223'167
Créances sur des tiers	3'933'611	2'196'379	1'737'232
Participations	3	3	0
Mobilier, pièces de rechange	1	1	0
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	0	0	
Total des positions de liquidation	4'778'344	2'817'945	1'960'399
TOTAL DES ACTIFS	141'017'772	128'690'177	12'327'595
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	327'528	48'998	278'530
Provision 1er acompte	18'856'088	39'053'056	-20'196'968
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	21'183'616	41'102'054	-19'918'438
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	119'834'156	87'588'123	32'246'033

¹⁾ CHF 6 Mio. sont mis en gage pour des garanties de cautions judiciaires d'un montant de CHF 5'545'250

Présentation de la procédure de collocation de Flightlease AG

Catégorie	Annoncées	Dans le cadre de la procédure de collocation						Dividende concordataire en %					
		Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	1er acompte		Dividende futur		Total			
		CHF	CHF	CHF	CHF	minimal	maximal	minimal	maximal	minimal	maximal		
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	97'919'713.91	1'258'541.66	-	1'350'389.68	95'310'782.57	100%	-	-	100%	100%	100%	100%	100%
2ème classe	16'003.45	16'003.45	-	-	-	100%	-	-	-	100%	100%	100%	100%
3ème classe ¹⁾	18'776'586'367.25	1'941'502'511.39	109'932'705.38	537'678'278.77	16'187'472'871.71	2.50%	4.6%	7.1%	7.1%	7.1%	7.1%	9.6%	9.6%
Total des créances concordataires	18'874'522'084.61	1'942'777'056.50	109'932'705.38	539'028'668.45	16'282'783'654.28								